



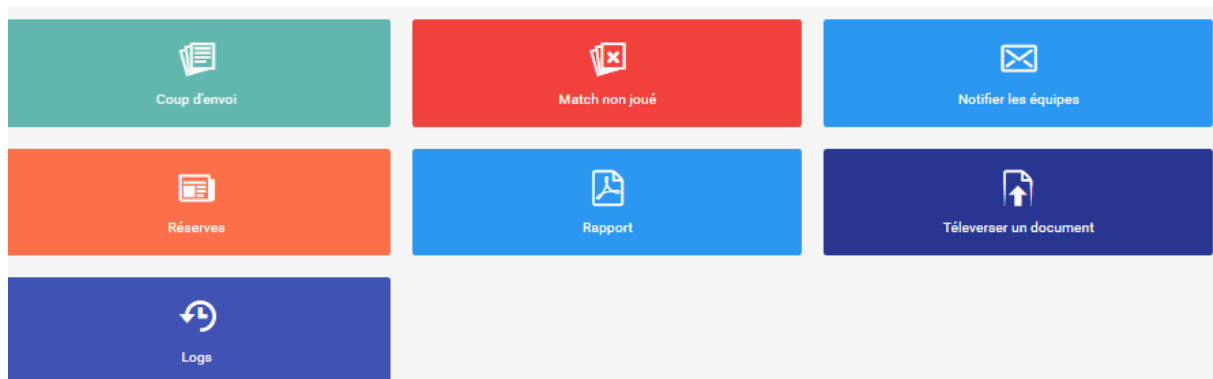
BASKET-BALL

SAISON 2025/2026

EMETTEUR : Ligue Paris Île-de-France du Sport U
DESTINATAIRES : Associations Sportives IDF
DATE : 02 octobre 2025
OBJET : Circulaire régionale Basket-Ball

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Les résultats et feuilles de match seront à envoyer à la LIFSU Paris Île-de-France via MysportU en téléversant la FDM (voir photo)



Tant que MysportU n'est pas opérationnel à 100%, vous avez toujours la possibilité d'envoyer la FDM à l'adresse : paris@sport-u.com

Jusqu'au mardi soir précédant les rencontres, des modifications sont susceptibles d'être apportées aux calendriers. Vous devez donc consulter le site régulièrement pour en être informés.

Passée cette limite du mardi soir, les éventuelles modifications de calendriers vous seront notifiées par téléphone ou mail.

2 RÈGLEMENT ADMINISTRATIF :

SE RÉFÉRER AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA F.F. Sport U.

2.1 A - LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Présentation des pièces administratives :

L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la F.F. Sport. U, qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre), et au capitaine de l'équipe adverse :

De sa licence valide présentée en format papier ou numérique (sur téléphone), accompagnée de sa carte d'étudiant ou certificat de scolarité.

Dirigeant.e

Prénom NOM

Licence N° :

Assurance Individuelle Accident :

Sexe : Masculin - Né le :

Statut : Non-étudiant

Type étab. :

Ligue :

Site :

Sport(s) à contrainte : Aucun

ATTENTION : après avoir créé votre profil, vous devez faire une demande de licence à votre AS qui la validera. Tant que vous ne recevez pas votre licence sous ce format, vous ne pouvez pas jouer !!!

La présentation des pièces ci-dessus atteste :

- que l'étudiant appartient à l'établissement concerné,
- que l'étudiant est licencié pour la saison 2025-26

En cas de non-présentation, il ne jouera pas.

En cas de manquement à ces dispositions, ou de fraude, même constatés a posteriori, les sanctions suivantes seront appliquées : match perdu par pénalité + sanction prononcée par la CMR et la commission de discipline le cas échéant.

2.2 VERIFICATION DES LICENCES :

Les capitaines et l'arbitre doivent vérifier les licences et les cartes d'étudiant. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

2.3 PARTICIPATION DES LICENCES NON ETUDIANTS

Les licenciés non-étudiants ne sont pas autorisés à participer aux championnats quel que soit le niveau.

2.4 PARTICIPATION DES LICENCIES INDIVIDUELS

La pratique d'un sport collectif pour un licencié individuel, s'entend dans les limites suivantes :

- **Aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée en championnat des écoles**
- Il ne peut pratiquer qu'avec une seule association sportive

Concernant le basketball, le nombre maximum de licenciés individuels autorisé est de 1 joueur.

2.5 LICENCE « EXTERIEURE »

Tout licencié qui ne dispose pas dans sa propre A.S. d'une équipe dans le sport considéré, pourra être autorisé par la LIFSU Paris Île-de-France à intégrer l'équipe d'une A.S. **de la même académie** dans les limites ci-dessous :

- 1 joueur maxi par équipe au niveau universitaire
- Inclus dans les quotas « licences individuelles » définis par chaque commission mixte nationale

Il ne peut participer qu'avec une seule association.

La LIFSU Paris Île-de-France, en accord avec son Comité Directeur confirme ce règlement pour le niveau 1 qualificatif pour les championnats de France.

Dans tous les autres niveaux, la licence individuelle et /ou extérieure sera autorisée pour les écoles au même titre que pour les universités.

- L'étudiant doit demander un prêt sur MysportU (contactez la FFSU - paris@sport-u.com – **pour vous faire accompagner dans cette démarche**

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 10

NB : On ne peut cumuler une licence individuelle et extérieure lors d'un même match.

2.6 CUMUL DE CARTES D'ETUDIANT :

Un(e) étudiant(e) ne peut présenter qu'une seule association sportive, même s'il (elle) possède deux cartes d'étudiant.

3 LIEUX, DATES, HEURES, REPORTS ET FORAITS

Les lieux, dates et heures des rencontres sont fixés par la LIFSU Paris Île-de-France pour les compétitions régionales et interrégionales.

Les organigrammes et calendriers seront affichés sur la page BASKETBALL – Rubrique SPORTS COLLECTIFS du site :

<https://sport-u-iledefrance.com/sports-co-basket/>

3.1 HORAIRES :

- Les horaires annoncés sur les calendriers sont ceux **d'accès à la salle**.
- Le match débutera **15 minutes après l'horaire annoncé** sur le calendrier, ainsi un temps d'échauffement de 15' minimum sera respecté.
- Veuillez respecter les horaires afin que le retard des uns ne prive pas les suivants de jeu.

LIFSU PARIS Île-de-France - CIUP – Espace Sud – 9 F bd Jourdan – 75014 Paris

Tél. : 01.43.13.13.60 ou 61. - Email : paris@sport-u.com Site Internet : www.sport-u-iledefrance.com

3.2 REPORTS :

En cas d'empêchement majeur, l'équipe doit contacter la LIFSU Paris Île-de-France au plus tard le lundi précédant le match et proposer une solution alternative (ce qui suppose de contacter l'équipe adverse et de proposer un gymnase accueillant la rencontre). La LIFSU Paris Île-de-France se mettra en contact avec l'arbitre avant le mardi 17h.

En cas de non-respect de ces conditions, l'équipe défaillante est considérée forfait.

3.3 FORFAITS :

Au coup de sifflet de début de match (échauffement passé), l'équipe incomplète, moins de 5 joueurs (euses) présent(e)s est déclarée **FORFAIT**. Le terrain devra être libéré pour l'heure de l'échauffement du match suivant.

Pour les matchs arbitrés, les forfaits non déclarés avant le mardi 17h00 les frais d'arbitrage seront à la charge de l'équipe forfait (45€)

ATTENTION :

- **2 FORFAITS entraînent le forfait général de l'équipe et sa rétrogradation au niveau inférieur pour la saison suivante et une amende de 200 €.**

3.4 RECLAMATIONS :

Pour être prise en considération, toutes les réserves ou réclamations doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match avec un rapport de l'arbitre, être confirmées par mail sous 24 heures.

4 ARBITRAGE

En Niveau 1 et 2 :

En cas d'absence d'arbitre officiel, et sauf accord avant le match entre les deux capitaines, chaque équipe est tenue de présenter un arbitre.

En Niveau 3:

En cas d'absence d'arbitre officiel, les équipes doivent se mettre d'accord pour que le match se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Chaque équipe est tenue de présenter un arbitre.

La table de marque est assurée obligatoirement par l'équipe recevant dans son gymnase (gymnase intra-muros). Sur terrain neutre, les 2 équipes doivent fournir chacune un OTM.

L'auto-arbitrage est interdit.

Les championnats de niveau 1 seront arbitrés.

Les championnats de niveau 2 seront arbitrés dans la mesure du possible.

Les étudiants souhaitant arbitrer doivent se faire connaître en envoyant un mail à paris@sport-u.com.

Aux niveaux inférieurs, les équipes souhaitant être arbitrées doivent en faire la demande au plus tard le vendredi précédant la rencontre (par mail avant 12h). La charge de 45€ revient à l'équipe demandeuse ou aux deux équipes (20€) en cas de demande mutuelle.

5 RESULTATS

Les feuilles de match devront être rédigées avec une grande attention et de façon précise et lisible :

NIVEAU - N° DE POULE - N° DE LICENCE ...

Elles devront être téléversées dès la fin du match via MysportU ou envoyées à paris@sport-u.com

L'ÉQUIPE VAINQUEURE est responsable de l'envoi de la feuille

Les résultats non parvenus le vendredi matin suivant la dernière journée de la poule avant 12h00 seront enregistrés comme match perdu pour les 2 équipes.

6 RÈGLEMENT SPORTIF :

En l'absence de règlement spécifique FF Sport U, c'est le règlement FFBB qui fera référence.

6.1 DUREE DES MATCHES

Durée incompressible d'échauffement : 15 minutes

- **2 x 20 minutes à tous les niveaux, temps décompté** (2 temps-morts par mi-temps). Application des règles liées aux fautes techniques et antisportives + gestion des 14'' et 24''.
- 5 Fautes personnelles et 7 fautes d'équipe avant LF / mi-temps (on tire à la 8^{ème})
- Prolongations 3 minutes (1 temps-mort par équipe en prolongations)

6.2 ATTRIBUTION DES POINTS

Victoire	= 2 points
Défaite	= 1 point
Forfait	= 0 point

6.3 CAS D'EGALITE A L'ISSUE DU CHAMPIONNAT

Si deux équipes ou plusieurs équipes totalisent le même nombre de points, elles seront départagées selon les dispositions suivantes :

1. par le nombre de matchs perdus par forfait
2. par la différence des points marqués et des points encaissés entre les équipes concernées.
3. par le plus grand nombre de points marqués dans les rencontres entre les équipes concernées
4. par la différence de points marqués et encaissés sur l'ensemble de la compétition
5. par tirage au sort

6.4 JOUEURS BRULES

Règle de brûlage entre plusieurs équipes d'une même AS.

Règle régionale : concerne les AS ayant 2 équipes :

Une liste de 7 joueurs brûlés sera déposée lors de l'engagement initial de l'équipe dans le meilleur niveau (niveau 1). Tout joueur figurant sur la liste ne pourra participer à aucune rencontre avec une autre équipe.

Si la liste de joueurs brûlés n'est pas adressée à la fin de la deuxième journée, la LIFSU Paris Île-de-France prendra les 7 premiers joueurs de l'équipe 1 marqués sur la feuille de match de la première journée comme joueurs brûlés.

Aucun joueur apparaissant sur une feuille de match de niveau 1 ne pourra jouer en niveau 3 même s'il n'est pas brûlé.

NB : Ces listes de joueurs brûlés seront visibles sur la page basket de notre site ([cliquez sur le lien](#)).

6.5 REGLES PARTICULIERES

Pour l'AS qui a inscrit 2 équipes dans un même niveau, aucun passage d'un collectif à l'autre n'est autorisé.

7 UTILISATION DES INSTALLATIONS :

IMPORTANT

Nous mettons à votre disposition pour les compétitions (et entraînements) un certain nombre d'installations de la Ville de Paris. Nous vous rappelons qu'il faut impérativement signer les feuilles de présence que tiennent à votre disposition les gardiens.

7.1 SÉCURITÉ

La plupart des installations ne disposant d'aucun personnel spécifique, vous veillerez particulièrement à l'installation et au rangement des matériels sportifs mis à votre disposition.

Votre vigilance permettra d'éviter des accidents qui peuvent être très graves

8 ORGANISATION DU CHAMPIONNAT :

Se référer aux organigrammes : <https://sport-u-iledefrance.com/sports-co-basket/>

La répartition des équipes dans les différents niveaux s'effectue en fonction du classement 2024/2025 ainsi que, dans la mesure du possible, de la situation géographique.

Les nombres d'équipes par niveau sont donnés, à titre indicatif et seront fonction du nombre d'équipes engagées.

Référez-vous alors à l'organigramme qui correspond à votre filière

Plus d'infos : [Circulaire Nationale](#)



9 CHAMPIONNAT ILE-DE-FRANCE 3X3 :

9.1 AU NIVEAU REGIONAL

9.1.1 PHASE QUALIFICATIVE

Des tournois qualificatifs seront organisés au cours de l'année.

Chaque tournoi offrira 3 places aux 3 premiers pour la finale du 21 mai 2026.

Si une équipe est déjà qualifiée via un tournoi précédent, elle pourra participer aux tournois suivants mais son classement ne sera plus comptabilisé.

Date prévue pour les phases qualificatives :

- 18 décembre 2025 : ESSEC et Gymnase Deleplace (STAPS Lacrosette)
- 15 janvier 2026 : Clignancourt
- 16 avril 2026 : Sarrailh

Finale le 21 mai 2026 : Sarrailh pour les 12 équipes qualifiées

L'inscription aux tournois se fera via MysportU, **la date limite est toujours fixée 8 jours avant la date du tournoi.**

Qualification aux championnats de France

- En attente de la CMN

9.2 CADRE NATIONAL

<https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/basket-ball/>

10 FORMATION ARBITRAGE

Les étudiants intéressés par une formation à l'arbitrage pour officier aux niveaux 2 ou 3 universitaires doivent contacter la ligue par email : paris@sport-u.com.

M. Emmanuel DRISS
Directeur régional